

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD



AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné à toute la population de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord :

QUE le *Règlement 150-1-2021 modifiant le Règlement 150-2019 sur la gestion contractuelle*, adopté par le conseil de la MRC le 20 août 2019, est entré en vigueur le 6 août 2021, conformément à la loi.

Donné aux Escoumins, ce 16^e jour d'août 2021.

Kevin Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier adjoint